

Que se passe-t-il quand on a été en contact avec une personne malade de la Covid-19 ?

SOURCE : <https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/assure/covid-19/comprendre-la-covid-19-se-proteger/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-de-la-covid-19>

11 août 2021

Vous avez été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19. Il est recommandé, pour se protéger et protéger les autres, de suivre les consignes suivantes dont vous trouverez le détail complet dans la suite de l'article :

1. s'isoler immédiatement (si le schéma vaccinal est incomplet ou si l'on est immunodéprimé) et respecter les gestes barrières ;
2. réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) ;
3. informer les personnes que l'on a croisé les dernières 48h ;
4. surveiller son état de santé ;
5. réaliser un second test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) 7 jours après le dernier contact avec la personne malade ou 17 jours après son début de symptômes ou son prélèvement si vous partagez son domicile.

Vous pouvez être contacté par l'Assurance Maladie en tant que personne ayant été en contact avec une personne positive à la Covid-19 : [en savoir plus sur ce dispositif de Contact tracing](#).

Si vous avez installé [l'application TousAntiCovid](#) sur votre smartphone, vous avez pu être informé par cette application de votre situation de cas contact.

Cas contact : que faire si on est déjà vacciné contre la Covid-19 ?

Si votre schéma vaccinal est complet et si vous n'êtes pas immunodéprimé, vous n'avez pas obligation de vous isoler. Mais vous devez respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission de la Covid-19 :

- réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) ;
- informer de votre statut les personnes avec qui vous avez été en contact 48 h avant votre dernier contact à risque avec le malade de la Covid-19 et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux ;
- respecter les gestes barrières pendant 1 semaine après le dernier contact avec le malade et notamment :
 - limiter les interactions sociales, en particulier dans les établissements recevant du public où le port du masque n'est pas possible ;
 - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées ;
 - porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public ;
 - si vous vivez avec le malade : porter un masque au domicile.
- réaliser une auto-surveillance de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test de dépistage immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge ;

- réaliser un second test de dépistage (RT-PCR, TAG) 7 jours après la fin de la période d'isolement du cas, ou si vous vivez avec le malade, 17 jours après la date de début des symptômes du malade (ou la date de prélèvement pour les malades sans symptôme).

Cas contact : que faire si on n'est pas vacciné contre la Covid-19 ou immunodéprimé ?

Si votre schéma vaccinal est incomplet ou si vous êtes immunodéprimé (voir la liste ci-après), vous devez réaliser immédiatement un test de dépistage, RT-PCR ou antigénique (pour les enfants de moins de 6 ans, un prélèvement salivaire peut être réalisé si le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible) :

- **en cas de test de dépistage positif**, vous devenez un cas confirmé de Covid-19 : en savoir plus sur la conduite à tenir sur la page : « [Que se passe-t-il en cas de test positif à la Covid-19 ?](#) » ;
- **en cas de test de dépistage négatif**, vous devez respecter un isolement chez vous :
 - soit de 7 jours, à partir de la date du dernier contact à risque avec la personne positive à la Covid-19, si vous pouvez vous isoler strictement d'elle ;
 - soit de 7 jours après la fin des symptômes de la personne malade, si vous ne pouvez pas vous isoler d'elle, soit 17 jours après la date de début des signes (ou de la date de prélèvement diagnostique pour les malades sans symptôme).

Si l'isolement à domicile n'est pas possible, une solution d'hébergement peut être proposée par la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI). Cette solution est à privilégier pour les personnes contact avec une immunodépression grave.

Vous devez informer de votre situation les personnes avec qui vous avez été en contact à partir de 48h après votre dernière exposition avec la personne positive à la Covid-19 et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux : on appelle cela le contact warning. Vos contacts peuvent réaliser une auto-surveillance de leur température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test diagnostique immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge.

Un second test est réalisé en fin d'isolement (7 jours après le début de l'isolement ou 17 jours en cas d'impossibilité de s'isoler du malade). Si ce test est négatif, l'isolement peut être levé. Si ce test n'est pas réalisé, l'isolement est prolongé de 7 jours supplémentaires (sauf pour les enfants de moins de 6 ans).

Listes des personnes immunodéprimées

Les personnes immunodéprimées sont celles :

- ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- sous chimiothérapie lymphopénisante ;
- traitées par des médicaments immunosuppresseurs forts, comme les antimétabolites (cellcept, myfortic, mycophénolate mofétil, imurel, azathioprine) et les AntiCD20 (rituximab : Mabthera, Rixathon, Truxima) ;
- dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés ;

- au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas des catégories susmentionnées ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif ;
- atteintes de leucémie lymphoïde chronique ou de certains types de lymphomes traités par antiCD20 (depuis le 18 juin).

Qu'est-ce qu'une « personne cas contact » ?

La définition de personne contact a évolué suite à [l'avis du Haut conseil de la santé publique](#) et distingue 3 types de personne contact : à risque élevé, à risque modéré et à risque négligeable. Dans les 3 cas, la personne a été en contact avec une personne positive à la Covid-19 sans mesure de protection efficace.

Personne contact à risque élevé

Il s'agit de toute personne n'ayant pas reçu un schéma complet de vaccination ou depuis moins de 7 jours (Pfizer, Moderna et AstraZeneca) ou moins de 4 semaines (Jansen) ou atteinte d'une immunodépression grave, c'est-à-dire présentant une affection la rendant éligible à une 3e dose de vaccination, même si celle-ci a déjà été administrée (liste d'affections définies dans l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 6 avril 2021) et

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) à la Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- ayant donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) à la Covid-19 ;
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne contact à risque modéré

Il s'agit de toute personne sans immunodépression grave ayant reçu un schéma complet de vaccination depuis au moins 7 jours (Pfizer, Moderna et Astra Zeneca) ou au moins 4 semaines (Jansen) et

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) à la Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- ayant donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) à la Covid-19, ou ;
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne contact à risque négligeable

Il s'agit de toute personne ayant un antécédent d'infection par la Covid-19 confirmé par un test de dépistage datant de moins de 2 mois ; et toutes les autres situations de contact non décrites précédemment.

Ces définitions de personne contact ne s'appliquent pas ni pour les professionnels de santé hospitalier (une évaluation est faite par le médecin du travail et l'équipe opérationnelle d'hygiène) ni pour le milieu scolaire (plus d'information sur la conduite à tenir sur [le site education.gouv.fr](http://le.site.education.gouv.fr)).

Quelles sont les mesures de protection qui ne sont pas considérées comme efficaces ?

Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :

- masques en tissu grand public de catégorie 2 ;
- masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes Afnor ;
- visières et masques en plastique transparent portés seuls ;
- plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.

Isolement et télétravail

L'isolement est recommandé pour éviter de contaminer ses proches et d'autres personnes même quand on n'a pas de signes de la maladie. En savoir plus [l'isolement et les précautions à respecter](#).

L'isolement peut être difficile à vivre c'est pourquoi l'Assurance Maladie accompagne les personnes dans cette situation. Ce soutien comprend une visite à domicile par un infirmier libéral, prise en charge à 100 %. En savoir plus sur [l'accompagnement de l'Assurance Maladie et la visite d'un infirmier](#).

Pour respecter les recommandations sanitaires, la possibilité de travailler à distance doit être envisagée. Elle dépend de votre situation professionnelle. Si vous êtes cas contact à risque, vous pouvez demander un arrêt de travail de 7 jours sur le site declare.ameli.fr, notamment lorsque vous ne pouvez pas télétravailler. En savoir plus [l'arrêt de travail pour s'isoler](#).

Quand passer le test de dépistage à la Covid-19 et que faire selon le résultat ?

Le moment où il faut passer le test et la durée de l'isolement dépendent de votre situation.

Si vous vivez avec la personne testée positive au Covid 19

Un premier test de dépistage (RT-PCR, TAG) est à réaliser immédiatement. **En cas de test négatif, vous devez rester en isolement 7 jours** après la guérison de la personne positive à la Covid-19.

Puis vous devez réaliser un **2e test de dépistage 17 jours à partir du début des symptômes de la personne positive** (ou de la date du test, en cas de malade sans symptôme).

Si ce 2e test est négatif et en l'absence de symptôme, l'isolement peut prendre fin (en cas de symptôme, il est conseillé de consulter votre médecin traitant).

En cas de test positif, consultez l'article « [Que se passe-t-il en cas de test positif à la Covid-19 ?](#) »

Si vous ne vivez pas avec la personne testée positive au Covid 19

Un premier test de dépistage (RT-PCR, TAG) est à réaliser immédiatement. **En cas de test négatif, vous devez respecter un isolement de 7 jours.**

Après ces 7 jours et sans symptôme, vous réalisez **un nouveau test de dépistage** (RT-PCR, TAG) : si ce test est négatif, l'isolement peut prendre fin.

En cas de test positif, consultez l'article « [Que se passe-t-il en cas de test positif à la Covid-19 ?](#) »

Qui contacter en cas de difficultés ?

Pour toute question sur son état de santé, il faut appeler directement son médecin. Si l'on est seul ou inquiet, on peut contacter le 0 800 130 000 (appel gratuit). Pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie, les [services en ligne](#) sont à privilégier en cette période de crise sanitaire.

L'Assurance Maladie accompagne les personnes qui doivent s'isoler et propose aussi une visite d'un infirmier à domicile. En savoir plus sur [l'accompagnement lors de l'isolement](#).